ici liés à peu L

Le problème nuancé de la « Nationalité » du « Leibniz Alsacien » Jean-Henri Lambert (1728-1777)

par Roger JAQUEL

Au 3e Congrès international sur le Siècle des Lumières, à Nancy, en juillet 1971, M. Jaquel fit une communication sous le titre ci-dessus. Les Actes de ce congrès, dont les langues de travail avaient été le français et l'anglais, parurent sous le titre (non pas bilingue, mais uniquement anglais) de „Transactions of the Third international congress on the Enlightenment" en quatre volumes constituant en même temps les volumes 87 à 90 des „Studies on Voltaire and the Eighteenth Century" publiées par M. Théodore Bestermann à Banbury (Angleterre) en 1972.

Par suite de circonstances auxquelles l'auteur n'a pas pu remédier, le texte de cette communication a été reproduit (t. II des Actes ou « Transactions », p. 789-807) avec l'omission fâcheuse de deux passages, totalisant environ le quart de l'ensemble.

La première lacune, supprimant les indications — pratiquement introuvables ailleurs — sur la situation de Mulhouse vis-à-vis de la complexe Confédération Helvétique au XVIIIe siècle, rend inintelligible le passage « Mulhouse à l'époque de Lambert » (p. 797 sqq.). La deuxième suppression semble escamoter le problème important de la langue et les répercussions historiographiques de la « question d'Alsace-Lorraine ».

Nous publions ici le texte intégral et complètement intelligible de cette étude d'historiographie critique, y compris aussi les illustrations qui avaient accompagné la communication du 19 juillet 1971.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Si ce LAMBERT a joué un rôle non négligeable dans l'histoire des sciences et dans l'histoire de la philosophie en Allemagne, il a été assez peu connu dans le monde des « Lumières » en France et en Angleterre. Dans la centaine de volumes de la Correspondance de Voltaire, p. ex., il figure à peine plus que KANT : une fois (1), au lieu de zéro fois pour Kant. Aussi n'est-il peut-être pas superflu de donner ici quelques indications — que nous empruntons à la courte notice biographique consacrée à Lambert dans l'Atlas Historique de l'Alsace (qui doit paraître en 1972) :

Mathématicien, physicien, astronome et philosophe, né à Mulhouse en 1728; fils d'un pauvre tailleur; autodidacte aux connaissances encyclopédiques acquises surtout en Suisse (Bâle, Coire). Pendant quelques années membre (résidant à Augsbourg) de l'Académie des sciences de Munich, puis, de 1765 à sa mort (à Berlin, en 1777), membre prestigieux et débordant d'activité de l'Académie de Berlin, à laquelle il soumit environ cinquante mémoires (tous en français, langue officielle de l'académie du grand Frédéric).

On doit à Lambert, auteur trilingue (allemand, français, latin), des études aussi pénétrantes que variées. En philosophie Lambert, très prisé par Kant avec lequel il était en correspondance, scruta la théorie de la connaissance et fut l'un des précurseurs de la logique mathématique. En physique il est, avec BOUGUER l'un des fondateurs de la photométrie. Lambert approfondit différentes branches des mathématiques (trigonométrie sphérique, théorie des parallèles) et de l'astronomie : détermination des orbites cométaires, cosmologie (Les « Lettres Cosmologiques », en allemand, 1761, sont l'ouvrage le plus célèbre du savant-philosophe). Lambert, inventeur de différentes projections cartographiques — dont la projection conique conforme utilisée après 1918 pour la carte d'état-major française et pour les cartes militaires américaines — est considéré comme l'initiateur de la cartographie scientifique.

La « nationalité » du savant cosmopolite Lambert, comme celle de Copernic ou de Boscovich, a donné lieu, aux XIX^e^ et XX^e^ siècles,

1) Lambert n'y figure d'ailleurs que d'une façon aussi accidentelle qu'insignifiante. Le « M. Lambert » que mentionne un obscur et importun correspondant de Voltaire (Leroy de Saltonaille) dans la lettre N° 19463 du 28 mars 1777 (*Voltaire's Correspondence* ed. by Th. Bestermann, t. 96, Genève, 1964, p. 123-125) est sûrement notre académicien de Berlin, chargé fréquemment d'examiner les inventions pratiques présentées à l'Académie.



Portrait de Lambert conservé au Musée Historique de Mulhouse, non daté; entre 1828 (célébration du centenaire de la naissance de Lambert) et 1848 (cf. notre note 67).

à des interprétations opposées et parfois catégoriques. Nous rappellerons d'abord ces affirmations contradictoires; dans une deuxième partie, nous examinerons le « statut national » (sur lequel il n'existe pas d'étude décisive, ni même simplement précise) de Mulhouse au XVIII^e siècle; et en troisième lieu, nous considérerons d'autres aspects de cette question controversée.

I. - DES AFFIRMATIONS CONTRADICTOIRES :

LAMBERT CONSIDÉRÉ COMME FRANÇAIS, COMME ALLEMAND, ET PARFOIS COMME SUISSE

Le Français moyen qui tâtonne dans l'orthographe d'un mot se reporte sans hésiter au « Petit Larousse »; il y trouve aussi une partie « Arts, Lettres, Sciences » qui lui fournit des données historiques élémentaires, donc en principe incontestables; s'il s'y renseigne sur notre philosophe, il apprend que J.H. LAMBERT (dont, d'ailleurs le portrait est reproduit) est un « physicien et mathématicien français,... » (2). Si notre chercheur veut en savoir davantage, il recourt au « Grand Larousse Encyclopédique en Dix Volumes ». L'article sur Lambert, dense (et accompagné du portrait classique) le définit « mathématicien français » (3). D'autres encyclopédies françaises apportent la même précision.

La plupart des encyclopédies allemandes apprennent à leurs utilisateurs que Johann Heinrich Lambert était un savant et philosophe allemand. Un lecteur anglais — ou américain — bien né s'adressera en toute confiance à l'« Encyclopédie Britannique ». S'il consulte une édition entre 1911 et 1959, il constate que les encyclopédies allemandes ont raison : J.H. Lambert est un « physicien allemand » (4). Mais si ce lecteur feuillette une des nombreuses éditions parues depuis 1962, il s'apercevra que Lambert a changé rétrospectivement de nationalité et est en réalité un Suisse allemand (ou alémanique) (5). Cet article novateur, remplaçant l'article démodé qui traînait dans la « Great E.B. » depuis des décennies, est dû au mathé-

2) *Petit Larousse. Dictionnaire encyclopédique pour tous ;* p. e. 1964, p. 1479.
3) T. VI, Paris, 1962, p. 565.
4) P. e. *The Encyclopaedia Britannica*, édition 1951, t. 13, p. 614 : Lambert... „German physicist". Id., Eleventh Ed., t. 16, 1911, p. 107.
5) *The Encyclopaedia Britannica*, éd. 1962, t. 13, p. 614 : „Swiss-German mathematician, astronomer, physisist and philosopher".

maticien et historien des mathématiques Oestein ORE, qui avait déjà étudié le rôle de Lambert dans la théorie des nombres. Mais si nous rapprochons cet article de celui qu'ORE avait donné quelques années auparavant à la grande encyclopédie norvégienne *Aschehougs Konversasjons Leksikon* (6) nous constatons qu'il qualifiait Lambert d'Allemand : Ce n'est certainement pas sans raisons que l'érudit mathématicien a abandonné la qualification d'« allemand » qu'on retrouve dans tant d'encyclopédies, de la Suède au Brésil en passant par les Etats-Unis (7).

Lambert est-il donc suisse ? C'est en vain que nous le cherchons dans le grand *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse* (8); sans doute y trouvons-nous un article mentionnant différentes familles *Lambert*, du canton de Fribourg à celui de Vaud; mais point de Lambert mulhousien. Il existe une encyclopédie générale suisse : le *Schweizer Lexikon in sieben Bänden ;* celui-ci n'ignore pas Lambert, mais il le baptise allemand (9).

Une confusion et une ambiguïté évidentes paraissent présider à l'attribution d'une épithète nationale au savant mulhousien dans les encyclopédies générales; mais celles-ci constituent une catégorie un peu spéciale de source historique qui pose bien des problèmes (10). Des ouvrages plus spécialisés peuvent éventuellement mieux résoudre certains problèmes ? Comparons deux biographies nationales de la deuxième moitié du XIX^e^ siècle qui les deux offrent des articles bien documentés et valables pour l'époque. *La France protestante* d'Eug. et Em. Haag nous situe Lambert en évoquant « son père,

6) 4^e^ édition, t. XII, Oslo, 1958, colonne 137 : „tysk matematiker"; cf. O. Ore, *Number Theory and its History*, New York, 1948, p. 53.

7) Cf. p. e. *Bonniers Lexikon*, t. 8, Stockholm, 1964, colonne 1129. *Enciclopédia Brasileira Mérito*, t. 12, Sao Paulo, 1960, p. 11. *The Encyclopedia Americana. International Edition*, t. 16, New York, 1964, p. 666.

8) P. e. V. Attinger, M. Godet et H. Türler, Neuchâtel, 1921-1933, sept volumes in-4°. Article sur les *Lambert*, t. 4, 1928, p. 431-432. Lambert n'a non plus été ajouté dans le volume *Supplément* (1934).

9) T. 4, Zurich, 1947, colonne 1391.

10) Ceux qui s'intéressent aux problèmes posés par les encyclopédies à propos de Lambert peuvent comparer comment celui-ci est présenté dans les encyclopédies en langues germaniques (allemand exclu), en langues romanes (français exclu) et en russe dans un essai d'historiographie critique de Roger Jaquel paru dans le *Bulletin du Musée Historique de Mulhouse*, t. 78, 1970, p. 95-130. (Cet article peut être considéré comme une sorte d'enquête préliminaire à la présente communication).

Luc Lambert, petit-fils d'un français réfugié...» (11). L'article du philosophe E. Laas dans la *Allgemeine Deutsche Biographie* (12) nous apprend que «Lambert... Sa ville natale était suisse en 1728; son grand-père était un immigré du Palatinat...».

Quelquefois, la qualification nationale accolée à Lambert reflète directement les sentiments nationaux des auteurs et la conjoncture patriotique du moment. Lorsqu'en 1920, au premier congrès national des sociétés savantes réuni dans l'Alsace libérée, à Strasbourg, l'astronome Bigourdan rappelle le souvenir du «très illustre Alsacien... Lambert», il ajoute : «Une édition complète de ses œuvres servirait à la fois la science et la gloire de sa patrie» (13); visiblement il n'imagine même pas que cette patrie pourrait ne pas être la France. Moins d'un quart de siècle plus tard les Allemands publient dans Mulhouse occupée un ouvrage de vulgarisation et de propagande sur «Lambert, sa vie et son œuvre» (14). Celui-ci, incontestablement, est allemand, car «il est né dans l'aire populaire (espace national) allemande; il a reconnu l'allemand comme sa langue dans ses paroles et ses écrits. Après de longues pérégrinations il a trouvé sa patrie en terre allemande».

Souvent aussi, c'est *sans* une motivation de ce genre que Lambert est considéré p. ex. comme allemand. Nous pourrions en citer de nombreux exemples. La *Nouvelle Biographie Générale* consacre (en 1859) sept colonnes au «célèbre géomètre allemand» Lambert. L'importante *History of Science, Technology, and Philosophy* d'A. Wolf (15) relève dans sept rubriques différentes le rôle du «distinguished German physisist and philosopher». G. Tonelli, l'un des meilleurs connaisseurs italiens du XVIII^e siècle en général, et de la pensée de Lambert (qu'il a étudiée en confrontation avec celle de Kant dès

11) Paris, 10 volumes, 1846-1859; (Reprint, Genève, 1966). Article sur Lambert dans le t. 6, p. 244-248.
12) T. 17, Leipzig, 1883, p. 552-556.
13) G. Bigourdan, *L'Astronomie en Alsace et particulièrement à Strasbourg*, dans les *Compte-rendus du Congrès des sociétés savantes... tenu à Strasbourg en* 1920, *Section des Sciences*, Paris, 1920, p. 41-52.
14) *Johann Heinrich Lambert. Leistung und Leben*, Im Auftrage des Oberbürgermeisters herausgegeben von Friedrich Löwenhaupt, Mülhausen (Els.), 1943, in-4°, 110 p., ill. p. 47 : «denn er (Lambert) wurde im deutschen Volksraum geboren und zur deutschen Sprache bekannte er sich in Wort und Schrift. Auf deutschem Boden fand er nach langen Wanderungen seine Heimat.»
15) 1^re édition, 1938; 2^e éd., revue par D. McKie, Londres, 1952.

1954) en particulier, la présente comme un philosophe allemand dans l'*Encyclopedia of Philosophy* (16).

Terminons cette « variation historiographique », peut-être primesautière d'apparence, mais qui nous achemine inéluctablement vers le problème central, par l'examen de deux entreprises françaises d'envergure. Dans la classique *Histoire Générale des Sciences* publiée (en quatre gros volumes in-4°) par R. Taton (17) (et dont il existe d'ailleurs aussi une traduction anglaise), le nom de Lambert apparaît dans chacun des volumes, et au total vingt-quatre fois; sa nationalité n'est pas évoquée, mais dans les quatre index le prénom allemand de *Johann Heinrich* se retrouve; sans faire preuve de chauvinisme onomastique on peut penser que dans un ouvrage en français, ce prénom courant pourrait être rendu en français, comme dans un livre en allemand il doit figurer sous sa forme allemande. Le sentiment embarrassant et le souci confus de la nationalité à indiquer se manifeste peut-être de la façon la plus suggestive dans l'autre grande réalisation à laquelle nous faisions allusion. Dans trois ouvrages français apparentés, parus à la même époque, dans la même excellente collection *Encyclopédie de la Pléiade*, notre problème se pose de façon typique. Dans le volume sur l'*Astronomie*, Lambert est français (18); dans l'histoire des *Littératures Françaises, Connexes et Marginales* (19), Lambert est allemand. Dans *l'Histoire de la Science*, le sort de Lambert est plus bigarré. A l'index général il figure comme savant allemand (p. 1809); si on fait abstraction du chapitre où E. Schatzmann évoque les *Lettres Cosmologiques* et le rôle du modèle d'univers de Lambert (et où il n'est pas question de sa nationalité), on rencontre notre savant dans deux chapitres dûs au même historien, Pierre Humbert. Dans le chapitre sur les mathématiques, nous apprenons que Jean Henri Lambert « Né à Mulhouse, en 1728, d'une famille protestante d'origine française, (il) passe presque toute sa vie à Berlin… » (P. 598) [En réalité, moins de quatorze ans]. Dans le chapitre sur l'astronomie, nous sommes renseignés sur la perspicacité de « l'astronome allemand Lambert » (20).

16) *The Encyclopedia of Philosophy* (Paul Edwards, Editor in Chief), The Mcmillan Cy, c. 1967, 8 vol. in-4°; article sur Lambert, t. 4, p. 377-378.
17) Paris, 1957-1964.
18) *Astronomie*, publiée sour la dir. d'Evry Schatzman (t. 13), 1962.
19) *Histoire des Littératures*, publiée sous la dir. de Raymond Queneau, t. III, 1958.
20) *Histoire de la Science*, publiée sous la dir. de Maurice Daumas, 1957.

Par ailleurs d'autres savants-historiens qualifiés considèrent Lambert comme suisse. Dans un ouvrage qui, il y a plus d'un siècle, a fait époque dans l'historiographie suisse, *Biographien zur Kulturgeschichte der Schweiz* (21), l'astronome zurichois Wolf consacra un chapitre à Lambert en précisant que ce n'était pas déplacé de ranger ce grand penseur parmi les savants de la Suisse, car « Lambert se considérait continuellement comme suisse, et, tant qu'il n'avait pas encore acquis de notoriété (« so lange er noch keine gelehrten Titel hatte »), il était aussi désigné par ses contemporains comme *Mulhusino-Helvetus* ». Pour la même raison d'ailleurs, Lambert figure aussi dans l'ouvrage collectif sur les *Pionniers Suisses de la Science* publié sous la direction du mathématicien Eduard Fueter (22).

Des discordances aussi multiples et hétérogènes ne paraissent pas pouvoir être imputées essentiellement à des erreurs individuelles, mais semblent reposer sur des données de base elles-mêmes contradictoires et discutables. Si en effet Lambert est incontestablement mulhousien, le « statut national » de Mulhouse au XVIII^e^ siècle pose des problèmes complexes.

II. - LE PROBLÈME COMPLEXE DE LA « NATIONALITÉ » DE MULHOUSE AU XVIII^e^ SIÈCLE

Ce n'est qu'à défaut de mieux que nous utilisons ce mot de « nationalité » à polysémie déconcertante, qui au XIX^e^ siècle aura un sens sinon clair, du moins chargé de lourdes résonances, et qui, par là même, appliqué au XVIII^e^ siècle, fait presque figure d'anachronisme. Comme notre communication doit être — et veut être — assez largement une étude critique d'historiographie comparée franco-allemande, il faut au moins que nous nous entendions sur le vocabulaire bilingue de base.

Les dictionnaires philosophiques (23), ici, risquent de nous induire en erreur; ils amputent le mot de nationalité en donnant seulement la traduction allemande « Nationalität, Volkstum », mots

21) Rudolf Wolf, *Biographien zur Kulturgeschichte der Schweiz*, Zurich, 4 vol.; t. III, 1860, p. 317-356; (passage cité, p. 317).

22) Titre trilingue : *Grosse Schweizer Forscher. Pionniers Suisses de la Science*, Zurich, 1939; l'article sur Lambert (avec portrait) a été rédigé par Fueter lui-même (p. 136-137).

23) *Vocabulaire technique et critique de la Philosophie*, p.p. André Lalande; p.e. 5^e^ éd., Paris, 1947, p. 648. *Enciclopedia Filosofica*, Sec. ed., Sansoni Ed.; c. 1967, t. IV (paru en 1969), col. 925-926.

n'englobant pas le sens politique et juridique d'appartenance à un état qu'on ne peut escamoter, et qui doit se rendre par *Staatsangehörigkeit* ou mots apparentés (*Indigenat*, *etc.*). Mais pour ne pas se bercer d'une sécurité illusoire dans l'utilisation de ces termes de « Nationalität », « Staatsangehörigkeit », etc., il ne faut pas ignorer qu'il y a beaucoup de connotations et de nuances, dont on peut se rendre compte par des dictionnaires spécialisés (24).

Pour saisir l'« appartenance nationale » (éventuelle) de Mulhouse au XVIIIe siècle, il faut procéder en deux étapes : se rendre compte d'abord du sort national de l'Alsace, région dont Mulhouse a incontestablement toujours fait partie, géographiquement et ethniquement. Examiner ensuite la situation particulière de la ville de Mulhouse.

A. - Le sort national de l'Alsace, surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles

Pendant le Moyen Age, l'Alsace a fait partie de l'« Empire » comme l'Italie du Nord (jusqu'au XIIIe siècle), le Dauphiné (jusqu'au XIVe siècle) et la Suisse (en fait au moins jusqu'en 1499, en droit jusqu'en 1648). Au XVIe siècle, la Réforme a contribué à compliquer la mosaïque de douzaines de territoires disparates occupant la région (25). Les Habsbourg possédaient tout le Sud de la Haute-Alsace, de Ferrette et Belfort à Ensisheim (mais à l'exclusion de Mulhouse); en tant qu'empereurs ils exerçaient certains droits sur l'ensemble de la région.

Les traités de Westphalie ont eu une importance décisive en réglant, en 1648, le statut territorial, politique et religieux d'une partie de l'Europe. Ils ont déchaîné au cours des trois siècles suivants des études, polémiques et interprétations variées et passionnées, dont l'éventail est particulièrement large en Allemagne : De l'approbation admirative de la plupart des théoriciens politiques et juristes allemands des XVIIe et XVIIIe siècles au dénigrement rétrospectif des historiens des XIXe et XXe siècles. Un apaisement s'est produit depuis la dernière

24) Voir p.e. le *Trübners Deutsches Wörterbuch*. Im Auftrag der Arbeitsgemeinschaft für deutsche Wortforschung hg. von Alfred Goetze, Berlin (8 vol. in-4°, 1939-57), t. VI, 1955, p. 508-509, au mot « Staat ». *Sachwörterbuch zur deutschen Geschichte*, encyclopédie aux renvois multiples et denses p.p. H. Rössler et G. Franz, Munich, 1958 (aussi reprint 1970), t. II, p. 768-775 (« Nationalgefühl ») et 1207-1218 (« Staat »).

25) Un état complet de ces territoires (avec deux cartes détaillées) a été publié sous le titre *Die alten Territorien des Elsasses nach dem Stande vom 1. Januar 1648* comme t. 27 des *Statistische Mittheilungen über Elsass-Lothringen*, Strasbourg, 1896, VIII-186 p.

guerre; le troisième centenaire (1948) a été à l'origine de publications heureuses, parmi lesquelles nous ne relevons que les *Acta Pacis Westphalicae* (p. p. M. Braubach et K. Repgen) et le livre-standard de Fritz Dickmann sur « La Paix de Westphalie » (26).

Le texte même du traité de Munster (qui seul nous intéresse ici) a été publié souvent, mais la première édition critique du texte authentique n'a paru qu'à la fin du XIX^e^ siècle, dans *Les grands traités du règne de Louis XIV* de Henri Vast (27). Parmi la dizaine d'articles (sur un total de 124) concernant l'Alsace, trois sont essentiels pour le transfert à la France de la souveraineté en Alsace. Ces trois articles, 75, 76 et 89 (28) sont un chef-d'œuvre de confusion et d'ambiguïté (en partie voulues). En simplifiant énormément (29), on peut dire que les articles 75 et 76 adoptent la thèse de la France à laquelle est concédée une pleine souveraineté et domination (« superioritate et supremo dominio »); l'essentiel de l'article 89 affirme la thèse impériale, absolument opposée à la première, en maintenant expressément l'immédiateté d'empire d'un certain nombre de seigneurs, villes (Décapole), etc. Mais la fin de l'article 89 (clause « ita tamen ») contredit catégoriquement ce que le corps de l'article proclamait.

26) *Der Westfälische Frieden*, Münster (i.W.), 1959, XII-619 p.; planches; 2^e^ édition, 1965.

27) Paris, t. I, 1893, Traité de Munster (p. 12-57).

28) Le texte original du traité ne comportait pas d'articles numérotés. Nous suivons la numérotation introduite par Vast, habituellement adoptée en France. Les historiens allemands suivent généralement une numérotation légèrement différente, donnée par Karl Zeumer dans la *Quellensammlung zur Geschichte der deutschen Reichsverfassung in Mittelalter und Neuzeit*, 2^e^ éd., Tübingen, 1913, p. 395-443. Zeumer ayant contracté les articles 3-5 de Vast en un seul article, nos articles 75, 76 et 89 portent chez lui les numéros 73, 74 et 87.

29) Dans ce dédale que constitue la confection, l'application et l'interprétation des articles du traité de Munster relatifs à l'Alsace, nous ne pouvons indiquer que quelques jalons. Première étude fondamentale, « Die Abtretung des Elsass an Frankreich im Westfälischen Frieden », p.p. A. Overmann dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, N.F. t. 19 et 20 (1904 et 1905). G. Zeller, « Comment s'est faite la réunion de l'Alsace à la France », dans les *Publications de l'Institut d'Etudes Alsaciennes*, Strasbourg, 1948. Philippe Dollinger, « Le Traité de Westphalie et l'Alsace », dans *Deux Siècles d'Alsace Française*. 1648-1848, Strasbourg-Paris, 1948 (XVI-510 p.), p. 1-14. L'auteur donne là (p. 14) la traduction française complète des trois articles litigieux. Dans l'*Histoire d'Alsace* publiée sous la direction de Ph. Dollinger (dans la série *Univers de la France. Collection d'histoire régionale*), Toulouse, 1970, le chapitre riche sur le XVII^e^ siècle (avec orientation bibliographique) est dû au spécialiste par excellence de cette période en Alsace, G. Livet (p. 259-303).

Ainsi, personne, y compris les signataires même du traité, n'a jamais su exactement ce qui a été cédé à la France en 1648, en dehors des territoires et droits ayant appartenu à la Maison d'Autriche. Mais au cours du demi-siècle suivant, Louis XIV, étant le plus fort, établit progressivement (y compris par l'annexion militaire de Strasbourg) sa domination sur toute l'Alsace, *à l'exclusion de Mulhouse*. Après le traité de Ryswik (1697), au XVIII^e siècle, l'Alsace est incontestablement française. Mulhouse, tout aussi incontestablement, ne l'est pas. Mais qu'est-elle ? Nous ne connaissons aucune étude qui réponde avec fermeté et précision à cette question; peut-être puisque c'est impossible; essayons au moins d'en saisir quelques éléments.

B. - LES VICISSITUDES POLITIQUES (ET NATIONALES) DE MULHOUSE, EN PARTICULIER AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Avant 1648

La petite ville de Mulhouse partageait au Moyen Age le statut d'une dizaine de villes alsaciennes : elle était ville libre impériale; pour se défendre contre ses ennemis, nobles des environs, puis surtout les Habsbourg qui possédaient tout le territoire l'environnant, elle rechercha des alliances, en Alsace même (Décapole), puis avec des villes suisses (1466; 1506). En 1515, elle conclut une alliance perpétuelle avec la Confédération Helvétique. Cela lui conféra pendant près de trois siècles (jusqu'en 1798) un statut original mais complexe et variable.

C'est que cette Confédération helvétique elle-même était un assemblage assez lâche d'états qui n'avait pas de véritable constitution, mais était basé sur un système compliqué d'alliances. Il comprenait essentiellement les XIII « Orte » (ou Cantons) et les « Zugewandte », mot signifiant à peu près « apparentés, participants à... ». Parmi ces « Zugewandte » on distinguait (aux XVI^e et XVII^e siècles) en fait deux groupes donnant lieu à des traductions différentes : 1) Les *Zugewandte* (au sens étroit) ou *socii* ou *associés*, ayant siège et voix à la diète, et faisant vraiment partie du « Corpus Helveticum ». La ville et l'abbaye de St. Gall remplissent cette condition

jusqu'à la fin de la Confédération (1798). 2) Les simples *Bundesgenossen* ou *confoederati* ou *alliés*. Au XVIII^e siècle, l'emploi de ces termes deviendra plus flou, et on utilisera indistinctement le terme de « Zugewandte » aussi pour les simples « Bundesgenossen ».

Précisons d'ailleurs que ce n'est que l'évolution historique accidentelle, et non pas des textes politiques ou juridiques théoriques qui nous éclaire sur la situation et sur le statut effectif des différents membres (ou alliés) du Corps helvétique. Cette évolution peut se suivre avec continuité, mais non sans difficultés ni obscurités, dans la série des *Abschiede* de la Confédération, c'est-à-dire des résumés — remis aux députés des Cantons et des Zugewandte — de tout ce qui avait été traité pendant les sessions des Diètes (*Tagsatzungen*). Toute la collection d'Abschiede (« départs » ou *recès*) a été publiée (accompagnée des traités conclus avec l'étranger, et d'autres pièces annexes) il y a environ un siècle (30).

L'alliance de Mulhouse avec les treize Cantons en 1515 en fit un Zugewandter Ort à part entière qui, comme Saint-Gall, devint aussi un cosignataire de la Paix Perpétuelle (de 1516) avec la France et obtint le droit de siéger et de voter à la diète. Mais la division confessionnelle intervenue dans la Confédération helvétique à la suite de la Réforme, division qui eut des conséquences profondes, et parfois dramatiques pour le monde helvétique, se répercuta aussi sur les Zugewandte. En 1587, les VII Cantons Catholiques répudièrent leur alliance avec Mulhouse, ville qui avait adopté tôt la Réforme et avec laquelle ils avaient eu des démêlés. De la sorte, Mulhouse fut en quelque sorte dégradée de « Zugewandter Ort » à part entière en simple alliée des VI Cantons évangéliques, et qui perdit officiellement son droit d'être représentée à la diète.

30) Cette source fondamentale pour les cinq siècles de l'ancienne Confédération s'appelle *Amtliche Sammlung des älteren Eidgenössischen Abschiede*. Pour le XVIII^e siècle, t. VII/1 : 1712-1743 (1860); VII/2 : 1744-1777 (1867); t. VIII : 1778-1798 (1856). Se basant essentiellement sur cette mine inépuisable, mais touffue, W. Oechsli a donné sur les Zugewandte un travail indispensable : « Orte und Zugewandte. Eine Studie zur Geschichte des Schweizerischen Bundesrechtes », dans le *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, t. 13, Zurich, 1888, p. 1-497. Cette étude (non pourvue d'index, malheureusement) mentionne Mulhouse, en dehors des paragraphes qui lui sont spécialement consacrés (p. 88-92, 159-163, 181-184, 366-400) dans environ 37 passages différents. Jusqu'à présent elle n'a pas été exploitée systématiquement pour Mulhouse au XVIII^e siècle.

31) Traité du 19 janvier 1515 dans les *Eidgenössische Abschiede* (cf. Note 30), t. III/2, p. 1379.

Mulhouse du traité de Westphalie (1648) au traité de Ryswick (1697)

Le traité de Westphalie qui, en particulier à la suite des démarches multiples et tenaces du Bâlois Wettstein aboutit au détachement juridique du Reich et à l'indépendance totale de la Confédération helvétique (32), intéresse aussi très directement Mulhouse. La plupart des érudits français, allemands et suisses qui ont étudié la question d'Alsace dans le traité de Munster ne se sont cependant pas intéressés au cas particulier et restreint de Mulhouse.

Par ailleurs, des chroniqueurs locaux (33), des historiens régionaux (34) et même des spécialistes de notoriétée europénne (35) affirment que Mulhouse est mentionnée dans ce traité et qu'« elle y est reconnue comme partie intégrante de la Confédération ». Cette affirmation est absolument erronnée. Sans doute, comme l'a établi M. Oberlé, ce vœu correspondait aux préoccupations de Mulhouse, de son bourgmestre Henric Petri et de sa chancellerie, qui dans une lettre à l'ambassadeur français en Suisse demandaient dès le 26 novembre 1643 « Que la ville de Mulhouse soit spécifiée et nommée au dit traité tout expressément et spécialement » (36).

32) Cf. Frieda Gallati, *Die Eidgenossenschaft und der Kaiserhof zur Zeit Ferdinands II. und Ferdinands III., 1619-1657*, Zurich, 1932. E. Bonjour, « Die Loslösung der Eidgenossenschaft vom Reich und J. R. Wettstein », dans les *Schweizer Monatshefte*, t. 28, 1948-49, p. 481-490, et surtout les différentes études de Julia Gauss, p.e. J. Gauss et Alfred Stöcklin, *Bürgermeister Wettstein, der Mann, das Werk, die Zeit*, Bâle, 1952. Cf. aussi Herbert Viehl, *Die Politik des Basler Bürgermeisters Wettstein in Münster und Osnabrück 1646-47 und die Reichsstände*, Mayence, 1967, XX-269 p. (Mulhouse mentionnée p. 247). Relevons cependant qu'encore à la fin de la Confédération, un juriste non négligeable, le Reichsfreyherr Ludwig Friedrich von Jan, prétendra démontrer que la Suisse devait encore être considérée comme une partie intégrante du corps d'état allemand (« des deutschen Staatskörpers ») : *Staatsrechtliches Verhältnis der Schweiz zu dem Deutschen Reich. Von dem Ursprung der Eidgenossenschaft bis zum Ende des 18. Jahrhunderts*, Nürnberg et Altdorf, 3 vol., 1801-1803.

33) P.e. (Jean-Goerges Mieg), *Chronologische Auszüge über Mülhausen vom Jahr 1220 bis 1848*, Mulhouse, 1848, p. 36.

34) P.e. Louis Waldemar Ravenez, l'éditeur-traducteur de l'*Alsatia Illustrata* (de 1751) de Schoepflin. J.-D. Schoepflin-Ravenez, *Alsace Illustrée*, t. 5, 1852, p. 321.

35) P.e. Rodolphe Reuss, *L'Alsace au XVII^e siècle*, t. I, 1897, p. 524.

36) Lettre citée (p. 198) dans la thèse de l'archiviste de la ville de Mulhouse qui a complètement renouvelé et basé sur les sources l'histoire de Mulhouse au XVII^e siècle : Raymond Oberlé, « La République de Mulhouse pendant la guerre de Trente Ans », t. XX de la *Collection de l'Institut des Hautes Etudes Alsaciennes* (de la Faculté des Lettres de Strasbourg), Paris, 1965 ; 518 p., ill. Y voir en particulier tout le chapitre sur « Mulhouse au Traité de Westphalie », p. 198-223.

Mais malgré les bons offices de Wettstein et les promesses de certains plénipotentiaires (français et impériaux) ce vœu ne fut pas réalisé. Cependant en fait Mulhouse devint complètement indépendante du Reich, et les rois de France respectèrent jusqu'à la Révolution l'indépendance de cette petite enclave de Mulhouse considérée comme alliée ou même comme faisant partie de la confédération helvétique. Le renouvellement de l'alliance franco-suisse de 1663 réalisé après onze ans de pourparlers, engloba nommément Mulhouse et par là reconnaissait implicitement son appartenance au Corpus Helveticum (37).

La reconnaissance internationale de cette situation fut acquise par le traité de Ryswick qui pour la Confédération a une importance considérable, comparable à celle du traité de Munster : Si l'étranger avait reconnu en 1648 l'indépendance de la confédération, il reconnaissait en 1697 d'une façon non équivoque l'étendue et les limites de ce corps helvétique, par l'énumération détaillée des territoires qui, à la suite des XIII Cantons, figuraient comme alliés (ou apparentés…).

Mais une particularité surprenante est à relever : une partie des Confédérés, à savoir les VII Cantons catholiques, ne reconnaissait à la Confédération qu'une étendue plus restreinte que celle consacrée par l'Europe, et n'adoptait pas Mulhouse (ni d'ailleurs Genève, ni Neuchâtel). Les Cantons évangéliques tentèrent à maintes reprises de faire rendre à Mulhouse ses droits d'avant 1587, mais se heurtèrent à l'opposition obstinée des cantons catholiques, qui entre autres, ne voulaient pas risquer de voir modifier à leur désavantage l'équilibre confessionnel à la diète.

Mulhouse à l'époque de Lambert (XVIIIe siècle)

S'appuyant sur la participation mulhousienne à l'alliance française, les cantons protestants voulaient au moins obtenir son invitation aux réunions avec l'ambassadeur de France convoquées à Soleure. En 1717 enfin, Mulhouse enregistra un succès : ses délégués eurent l'autorisation de se joindre aux députés confédérés et d'assister à

37) R. Oberlé, « Un Anniversaire : 1663. Mulhouse entre dans le renouvellement de l'alliance franco-suisse », dans le *Bulletin des professeurs du lycée d'Etat de garçons de Mulhouse*, N° 2, 1963-64, p. 77-82.

l'audience solennelle de l'ambassadeur français; mais ils n'eurent le droit d'écouter son allocution qu'en restant debout. Lorsque Mulhouse s'enhardit en 1729 — un an après la naissance de Lambert — à solliciter l'autorisation pour ses délégués de s'asseoir pendant la conférence, quitte à s'engager à quitter aussitôt après la fin de cette cérémonie —, l'opposition résolue d'Uri et de ses coreligionnaires fit échouer ce vœu.

Par contre, Mulhouse put naturellement participer aux diètes particulières des cantons évangéliques. Après des décennies d'attente, elle se hissa même au Honorificum convoité. En 1777 fut conclue la dernière alliance entre l'ancienne Confédération — où catholiques et protestants avaient enfin réussi à se mettre d'accord — et la France (38). Mulhouse eut le droit d'assister à toutes les cérémonies, — mais à peu près uniquement aux cérémonies : Par lettres réversales elle avait dû s'engager à ne pas se prévaloir de la satisfaction accordée pour demander à assister à d'autres sessions générales de la Confédération ou pour réclamer le droit de vote.

Ainsi, en 1777, quelques mois avant le décès (à Berlin) de Lambert, sa ville natale était toujours alliée de la Confédération, mais une alliée nettement subordonnée, et qui n'avait pas accès aux diètes helvétiques. Sans doute elle était liée politiquement, diplomatiquement et amicalement aux VI Cantons évangéliques, mais son seul lien officiel avec toute la Confédération était pratiquement constitué par sa participation à l'alliance française. Qualifier de « ville suisse » cette ville libre alliée, cette exclave — l'unique exclave du monde helvétique (39) — peut paraître un peu arbitraire ou forcé.

Reconnaissons cependant que dans le langage et l'usage courants Mulhouse était généralement qualifiée de suisse. Elle figure dans l'« Encyclopédie générale helvétique, ou suisse » de Hans-Jacob Leu où elle occupe une trentaine de pages, et où sont d'ailleurs

38) Sur cet événement, son déroulement, son importance, l'étude ancienne mais détaillée de Helen Wild est encore utile : « Die letzte Allianz der alten Eidgenossenschaft mit Frankreich vom 28. Mai 1777 ». *Schweizer Studien zur Geschichtswissenschaft*, t. 10, 2 (Zurich, 1917; cf. en particulier p. 145-180 et 226-390; sur Mulhouse même, p. 230-232).

39) La ville allemande — et catholique — de Rottweil (sur le Neckar) avait eu pendant un siècle un statut comparable à celui de Mulhouse, mais avait été séparée de la Confédération dès la guerre de Trente Ans.

énumérées les familles (« Geschlechter ») de la ville (y compris les Lambert) (40). Cette encyclopédie fut suivie, après le décès de Leu, d'un Supplément en six volumes — composé par Hans Jacob Holzhalb (1720-1807) — que nous sommes obligés de citer (41). Dans l'additif sur *Müllhausen*, *Mühlhausen* (42), Holzhalb rappelle en particulier qu'en 1777 (à propos du renouvellement de l'alliance française) Mulhouse a renoncé formellement et pour toujours au droit de vote dans les diètes fédérales. Ailleurs, il consacre quelques pages à J. H. Lambert (43) : d'abord à sa biographie (qui contient une erreur certaine : il le fait naître en 1730), puis à l'énumération en plus de trois pages, de ses livres ou mémoires.

La « Description politique et géographique de la Confédération suisse » (1770) de Fuesslin (44) ne suit pas l'ordre alphabétique, mais l'ordre politico-géographique : D'abord les XIII Cantons (t. I-II), puis les Zugewandte Orte (t. III) et enfin les « Landvogteyen » (bailliages communs, c'est-à-dire les territoires conquis ou achetés par les Confédérés au cours des âges). Dans l'Avant-propos du premier tome, il caractérise sommairement les « zugewandte Orte », et range Mulhouse parmi les « Socii, Associés », donc les Zugewandte au sens strict du terme, ayant siège et voix aux diètes, en précisant que « Mulhouse a maintenant de nouveau été acceptée dans la communauté confédérale » (in die Gemeinschaft) (45), ce qui était une affirmation absolument fausse.

Le tome II contient, outre la description des sept cantons, de nombreuses « Additions et corrections » (p. 237-452) au tome I; en particulier de nombreuses remarques « d'un ami de B. » dont

40) H.J. Leu, *Allgemeines helvetisches, eydgenössisches oder schweitzerisches Lexikon*, 20 volumes, petit-in-4°, Zurich, 1747-1765. Article sur « Müllhausen » dans le t. 13, 1757, p. 342-373. Tableau des « Geschlechter » p. 370-372. Sur l'auteur, cf. la thèse récente de Claudio Soliva « Das eidgenössische Stadt- und Landrecht des Zürcher Bürgermeisters Johann Jakob Leu. Ein Beitrag zur Geschichte der Rechtswissenschaft in der Schweiz des 18. Jahrhunderts » (*Recht und Geschichte*, t. 3), Wiesbaden, 1969; biographie (1689-1768) p. 26-39.

41) *Supplement zu dem allgemeinen helvetischen, eidgenössischen oder schweizerischen Lexikon* von *Hans-Jacob Leu zusammengetragen von H.J. Holzhalb*, 6 volumes, Zurich, 1786-1795.

42) 4. Theil (t. 4), 1789, p. 254-256.

43) 3. Theil, 1788, p. 431-436.

44) *Staats- und Erdbeschreibung der schweizerischen Eidgenossenschaft*, vermehrt und verbessert von Johann Conrad Fuesslin, Schaffhouse, 4 tomes, 1770-1772.

45) Op. cit. , t. I, 1770, p. 38-39.

Nekrolog
denkwürdiger Schweizer
aus dem
achtzehnten Jahrhundert,
nach
alphabetischer Ordnung
bearbeitet
für
Freunde vaterländischer Kultur und Geschichte
von
Markus Lutz,

Pfarrer zu Läufelfingen, der gemeinnützigen schweizerischen und der literarisch-geschichtforschenden Gesellschaft in Bern ordentlichen, so wie der Zürcherschen Hilfsgesellschaft Ehrenmitglied.

Inspicere tanquam in speculum in vitas
Omnium jubeo, atque ex aliis sumere
Exemplum sibi:
Hoc facito, *Hoc fugito*
Hoc laudi est, *Hoc vitio datur.*

Terent. Adelph. A. III. S. 3.

Aarau 1812
bei Heinrich Remigius Sauerländer.

Page de titre du Dictionnaire biographique suisse de LUTZ (1812).

Le pasteur de Läufelfingen (près du Hauenstein) et polygraphe suisse Markus LUTZ (1772-1835) s'intéressa moins à son ministère qu'à la publication d'écrits géographiques et historiques variés. En 1812 il fit paraître un utile *Nécrologe des Suisses mémorables du XVIII^e siècle... pour les amis de la culture et de l'histoire nationales*. Lambert y figure en bonne place, à côté des Euler, Bernoullis, et aussi du greffier-syndic Josué Hofer, l'homme politique mulhousien le plus influent pendant le demi-siècle précédent la réunion de Mulhouse à la France en 1798. Ce Nécrologe de Lutz n'existe dans aucune bibliothèque mulhousienne. Nous remercions la Bibliothèque Universitaire de Bâle de nous avoir fourni la photographie de cette page de titre d'un de ses exemplaires.

l'auteur précise que « c'est un connaisseur de l'histoire, et connu par ailleurs comme érudit ». Fuesslin reproduit ces remarques en les accompagnant de ses observations, en rejetant certaines comme étant injustifiées, et en admettant d'autres comme étant valables. Là nous rencontrons un passage presque savoureux par sa simplicité optimiste et ingénue. Le correspondant affirme : « Ce n'est pas parvenu à ma connaissance que tous les cantons catholiques se fussent déclarés d'accord avec le rétablissement de Mulhouse » (dans ses droits d'associée) (46). Et Fuesslin de reconnaître : « Ce que j'ai écrit dans mon Avant-propos sur la réintégration de Mulhouse doit être attribué à ma joie précipitée et anticipée. Mais je souhaite que ce qui est écrit là se réalise bientôt » (47). Moins heureux toutefois que le géographe Le Trouhadec dont la grave erreur est corrigée par la suite fantaisiste des événements (48), Fuesslin ne vit pas justifiée par l'avenir son anticipation généreuse.

Encore en 1792 la simple supposition que Zurich (le *Vorort* de la Confédération) aurait tenu compte de la voix de Mulhouse dans des questions fédérales, amena Fribourg à interpeller Zurich en pleine diète (49), et Mulhouse resta simple ville « alliée » — et non « associée » — jusqu'en 1798. A cette « petite république... heureuse » Fuesslin consacre un long chapitre dans son troisième tome (p. 344-391), mais qui malheureusement traite surtout (en plus de 40 pages) l'histoire de la ville jusqu'en 1590, et escamote le XVIII^e^ siècle.

★ ★ ★

En conclusion, pour répondre au problème posé dans ce chapitre sur la « nationalité » de Mulhouse au XVIII^e^ siècle, le plus agréablement pratique serait naturellement de dire qu'elle était une « ville suisse »; mais cette formule est fallacieuse, et tient peu compte, et de la complexité de cet ensemble partiellement sclérosé qu'était, au

46) Op. cit., t. II, 1770, p. 386-387.
47) « Es war aus einer übereilten Freude hervorgeflossen, was ich in meinem Vorbericht von Wiederaufnahm der Stadt Mühlhausen geschrieben habe. Ich wünsche aber, dass bald geschehe, was daselbst geschrieben ist. »
48) Dans la comédie de Jules Romains *Donogoo* (1930)...
49) Fait cité d'après les *Abschiede* par Oechsli, op. cit. note 30, p. 184.

point de vue politique, l'ancienne Confédération au XVIII^e siècle (50), et des liens réels mais mutilés de Mulhouse avec cette Confédération.

Une formule plus exacte à notre sens, mais qui ne saurait revendiquer la vertu de la concision, serait de considérer Mulhouse au XVIII^e siècle comme « une petite république alsacienne libre, associée à la fraction évangélique de la Confédération Helvétique, et vaguement alliée à l'ensemble du Corps Helvétique par le biais de l'alliance française… ».

Le problème de la « nationalité » de Lambert, d'ailleurs, ne serait pas encore tranché sans hésitation ou contestation possible, même si une réponse simple et formelle avait été trouvée pour sa ville natale, car d'autres facteurs et aspects peuvent et doivent encore entrer en ligne de compte.

III. - AUTRES ASPECTS DE LA QUESTION

A. La famille de Lambert

Dans bien des encyclopédies, du « Larousse du XX^e siècle » à la « Grande Encyclopédie Soviétique », on lit que Lambert était un savant allemand d'origine française (51). Pour se renseigner sur cette question généalogique, il est tentant de se reporter à des ouvrages locaux ou régionaux. Dans la série des *Biographies Alsaciennes* publiées par Antoine Meyer, l'article sur Lambert (52) nous apprend que ce savant universel était « fils d'un pauvre tailleur français, dont le père avait été expulsé de sa patrie par la révocation de l'édit de Nantes ». Mais si nous avons recours au *Dictionnaire de biographie des hommes*

50) Naturellement, nous n'avons pu tenir compte qu'implicitement de tout l'arrière-plan de l'histoire de la Suisse au XVIII^e siècle. Ceux qui voudraient s'y reporter pourraient partir des indications (aussi bibliographiques) du *Handbuch der Europäischen Geschichte* p.p. Th. Schieder, t. IV, Stuttgart, 1968, chapitre très documenté d'Andreas Staehelin sur la Suisse de 1648 à 1798 (p. 659-689). Maints volumes des *Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft* seraient à utiliser, ainsi que les études sur la neutralité suisse (P. Schweizer, 1895; E. Bonjour, t. I, 2^e éd., 1965), etc.

51) *Larousse du XX^e siècle en Six Volumes*, Paris, 1928-1933 : T. IV, s.d. (1931), p. 311. Grande Encyclopédie Soviétique (en russe), 2^e éd. t. 24, 1953, p. 257-258.

52) Colmar, cinq volumes, 1883-1890; passage cité, t. I (1883); 2^e éd., 1888), sixième article (paginations séparées des différentes notices).

Bibliothèque Nationale et Universitaire Strasbourg

célèbres de l'Alsace d'Edouard Sitzmann (53), nous constatons que « son grand aïeul, le maître-boulanger Jean-Nicolas, originaire du Palatinat rhénan, avait reçu, en 1645, le droit de bourgeoisie (à Mulhouse) ».

Cette contradiction, réelle ou apparente, nous oblige à rechercher les sources de ses données inconciliables à première vue. Une source très précieuse pour la connaissance de Lambert et sa biographie est l'ouvrage publié lors du centenaire de sa naissance, *Johann Heinrich Lambert nach seinem Leben und Wirken... in drei Abhandlungen dargestellt*, Hrsg. von Daniel Huber, Bâle, 1829. L'une des études est *J.H. Lambert's Leben* par le pasteur Mathias Graf, de Mulhouse. Graf y dit (p. 2) que « Jean-Nicolas Lambert, l'arrière-grand-père du savant avait quitté, vers la fin de la guerre de Trente Ans le Palatinat pour Mulhouse, où il reçut le droit de bourgeoisie. Ce fait est incontestable, confirmé par les archives mulhousiennes ».

Par ailleurs une tradition de famille un peu floue, mais ancienne — remontant au vivant même de Lambert — voulait qu'un ancêtre était venu de France (ou de Lorraine) comme huguenot réfugié. Cette opinion est exprimée p. ex. par J.H.S. Formey (secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Berlin et qui connaissait très bien Lambert) dans son Eloge funèbre du Mulhousien où il dit : « Le père de notre Académicien étoit un honnête Citoyen, Tailleur de corps de jupe, dont l'aieul étoit sorti de France pour cause de Religion, s'étoit retiré à Mulhouse, et y avoit obtenu le droit de la bourgeoisie » (54).

Jusqu'il y a une trentaine d'années, aucun chercheur n'avait tenté sérieusement de résoudre ce problème d'après les documents, (comportant des lacunes gênantes et souvent déconcertantes : le nom de famille Lambert p. ex. étant omis dans les documents d'avant 1660) des Archives Municipales de Mulhouse. Aussi cette tradition qui pouvait invoquer la consonance du nom, aurait-elle pu passer pour un incontrôlable oui-dire. Mais juste avant la guerre, un érudit local, M. Philippe Mieg, mit au point ce problème dans un article court publié dans une revue plus éphémère et austère que répandue. Dans ce *Bulletin de la Société d'Histoire et de Sciences Naturelles de Mul-*

53) T. II, Rixheim (Alsace), 1910, p. 92.
54) Dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie Royale de Berlin, 1778* (paru à Berlin en 1780), Histoire, p. 72.

house (55), Ph. Mieg étudie « Les origines de la famille Lambert à Mulhouse » (56).

Ces recherches confirment partiellement la tradition de famille que les ancêtres du savant étaient des réfugiés huguenots, et l'accordent avec la donnée sûre rappelée plus haut, que l'arrière-grand-père de Lambert était venu du Palatinat. Les aïeux n'étaient pas venus directement en France — ou de Lorraine — à Mulhouse, mais c'étaient des gens de Wallonie réfugiés d'abord à St. Lamprecht dans le Palatinat. On sait qu'il y avait là une colonie de calvinistes de langue française desservie par un pasteur particulier, et qui fut dispersée après 1623 par l'arrivée de troupes espagnoles. Or à partir d'ici des faits précis sont connus par les archives mulhousiennes. En 1624, Jean-Nicolas Lambert, dit Colin, l'arrière-grand-père du savant arrive à Mulhouse avec sa mère et son oncle et tuteur Jean-Nicolas dit de Cornesse, ex-bourgmestre de St. Lamprecht dans le Palatinat (de lui, nous savons qu'il est originaire de Cornesse, non loin de Verviers). Le droit de bourgeoisie lui est reconnu à Mulhouse en 1635. Plus tard, en 1671, il quitte Mulhouse (sans doute pour le Palatinat). Après sa mort, sa veuve et son fils Jérémie reviennent se fixer à Mulhouse, sans doute en 1689, après la destruction totale de St. Lamprecht par les troupes françaises (cela expliquerait la tradition : « Après la Révocation de l'Edit de Nantes »). Dès lors, les Lambert ne quittent plus Mulhouse jusqu'au départ du jeune autodidacte né à Mulhouse dans la maison qui existe toujours, coin place de la Réunion-rue Lambert (56 bis) pour la Suisse puis pour l'Allemagne.

Après ces indications puisées dans l'article de M. Mieg (où les données sont forcément enchevêtrées d'après le hasard des découvertes d'archives), mais ramenées à l'essentiel, essayons de visualiser les résultats généalogiques :

Ancêtres venus sans doute vers la fin du XVI^e siècle (1568 ou plus tard...) de Wallonie dans le Palatinat, à St. Lamprecht.

55) Dont seulement quatre numéros d'une quarantaine de pages chacun ont été publiés par la « Société d'Histoire et de Sciences Naturelles de Mulhouse » (créée en 1932) de 1932 à 1939.

56) Bulletin cité, N° 4, 1937-38 (paru en 1939), p. 26-30.

56 bis) Photographie récente de la maison natale de Lambert (occupée par les opticiens Binda-Pierrot) dans la plaquette de Ch. Troër, P. Meyer et R. Jaquel consacrée à *Mulhouse Plein Cadre. Aspects d'une ville vue de la Tour de l'Europe*, Mulhouse, 1973, p. 12 (photo A-3). Cf. L.G. Werner, *Topographie historique du Vieux Mulhouse*, Mulhouse, 1949, p. 186-187 et pl. XXV (La place Lambert après 1828).

L'arrière-grand-père, « Hans Nicolaus Lambert, genant Kolin, der Beckh » (Jean-Nicolas, appelé Kolin, le boulanger) arrive à Mulhouse en 1624 environ.

Son fils, Jérémie, tailleur (1660-1733).

Son petit-fils, Lucas Lambert, tailleur (1699-1747).

Son arrière-petit-fils, Jean-Henri Lambert, le savant
baptisé le 29 août 1728 (Mulhouse n'ayant alors pas de registres de naissance, mais seulement de baptême, la date de naissance n'est pas sûre; généralement on admet le 26 août); décédé à Berlin le 25 septembre 1777.

Ajoutons, pour terminer, un détail d'ordre familial inédit. Lambert avait eu neuf frères et sœurs, dont trois étaient morts en bas âge. On ignorait tout du sort des deux frères qui quittèrent Mulhouse. Un érudit mulhousien, M. André Brandt, a trouvé leurs traces, et en a rendu compte (dans la séance du 3 novembre 1970 de la Société d'Histoire et de Sciences Naturelles de Mulhouse) : Jérémie Lambert se rendit en Normandie et finit par devenir associé dans une fabrique d'indiennes de raison Le Rond, Lambert et Cie établie à Blosseville près Rouen; il mourut le 26 avril 1793. Nicolas devint graveur en bois à Sens, et mourut le 15 brumaire an III. Les deux restèrent célibataires comme le savant.

B. - Le problème de la langue et le changement officiel de la nationalité de l'Alsace en 1871

Depuis le XVIII^e siècle, et surtout depuis Herder, la question de la langue et de la *Sprachgemeinschaft* a joué un rôle grandissant dans les problèmes de nationalité, « Volkstum », patrie, et la question de la langue maternelle a parfois été évoquée avec véhémence dans les polémiques historiques (57). En particulier à propos de l'Alsace après son annexion en 1871 à l'Allemagne, la langue a été un argument-massue des historiens allemands, de Treitschke à Strauss contre leurs collègues français Fustel de Coulanges ou Renan, dans des

57) Cf. les études de Leo Weisgerber, de *Die Entdeckung der Muttersprache im europäischen Denken* (Lüneburg, 1948) à son article sur « Die Sprache als Triebfeder in der Geschichte » dans *Spiegel der Geschichte. Festgabe für Max Braubach*, Münster i.W., 1964, p. 1-17. Point de vue tout différent dans H.L. Koppelmann, *Nation, Sprache und Nationalismus*, Leiden, 1956.

polémiques où deux conceptions opposées de la nationalité se sont révélées irréductibles (58). Les réactions des historiens français à l'historiographie allemande qui s'avérait conquérante après 1871 ont été bien étudiées dans leur ensemble (59), et le problème alsacien dans les relations franco-allemandes a été scruté avec soin (60.)

La langue maternelle de Lambert était incontestablement l'alsacien, dialecte alémanique proche des dialectes (également alémaniques) de la Suisse et du coin sud-ouest de l'Allemagne. C'est une des raisons qu'invoquèrent, implicitement ou explicitement, bien des auteurs allemands, surtout après 1871, comme p. ex. Laas ou Loewenhaupt dans les articles déjà cités (dans nos notes 12 et 14), pour certifier son germanisme. Parfois, ils versèrent dans une argumentation spécieuse proche de l'inconscience, mais qui s'explique, dans le cas de Loewenhaupt, par les circonstances polémologiques (1943) : à peine après avoir loué la prédilection de Lambert pour la langue allemande, il exhale sa satisfaction de voir notre savant trouver en fin de carrière une patrie en terre allemande : or, il s'agit de Berlin, où Lambert, dans l'Académie de Frédéric le Grand (qui ne cachait pas son mépris pour l'allemand…), produisit en une douzaine d'années, environ cinquante mémoires, tous rédigés en français.

La langue utilisée par Lambert, auteur trilingue, dans ses différents écrits ne résulte pas de préoccupations « nationales » au sens XIX^e^ siècle du mot. Ses premières études scientifiques furent écrites (1755 sqq) en latin, puisque c'était la langue des *Acta Helvetica* qui lui avaient ouvert leurs colonnes. Le premier livre publié par Lambert, à La Haye, en 1758 (*Les propriétés remarquables de la route de la lumière…*, un traité d'optique) était en français, langue internationale du marché intellectuel hollandais. Dans bien des domaines, mathé-

58) Cf. G. Droz, « Concept français et concept allemand du principe de nationalité » dans *Europa und der Nationalismus. Bericht über das III. Internationale Historiker-Treffen in Speyer 1949*, Baden-Baden, 1950, p. 109-133.

59) Claude Digeon, *La Crise allemande de la pensée française (1870-1914)*, Paris, 1959, VIII-568 p. (surtout par générations et par auteurs) et Beate Gödde-Baumans, « Deutsche Geschichte in französischer Sicht. Die Französische Historiographie von 1871 bis 1918 über die Geschichte Deutschlands und der Deutsch-Französischen Beziehungen in der Neuzeit » (*Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz*, Band 49), Wiesbaden, 1971, XII-461 p. (par problèmes historiques).

60) Article de Rudolf Buchner sur « Die elsässische Frage und das deutsch-französische Verhältnis im 19. Jahrhundert » dans *Ein Leben aus freier Mitte, Festschrift für Prof. Dr. U. Noack*, Berlin, 1961.

matiques, astronomie, etc., il faisait appel, indistinctement, suivant les circonstances, aux trois langues (61).

Mais c'est sûr que Lambert a déployé des efforts pour perfectionner le vocabulaire mathématique allemand et pour germaniser certaines de ses tournures. Il s'est surtout efforcé de développer une langue philosophique allemande, et s'est servi uniquement de l'allemand dans ses imposants ouvrages philosophiques, le *Neues Organon* et l'*Anlage zur Architectonic*, sans oublier ses *Logische Abhandlungen* (62). Admirateur du « patriarche de la littérature allemande », le Zurichois J.J. Bodmer (1698-1783), chef de l'école littéraire suisse de la littérature allemande, Lambert se réjouit aussi de l'ascension de l'allemand comme langue littéraire et y contribue un peu (63). A ce point de vue, l'attitude de Lambert est donc foncièrement différente de celle du président de son académie, à savoir le roi Frédéric II. Par ailleurs, par suite de cette utilisation de l'allemand comme langue philosophique, l'œuvre philosophique de Lambert restera ignorée, pendant plus d'un demi-siècle, non seulement en France, mais dans toute l'Europe non germanophone. Et, autre conséquence historiographique, l'auteur fera figure de « philosophe allemand ». Par conséquent aussi, celui que Kant considérera comme « le premier génie en Allemagne » (lettre du 31 décembre 1765), sera étudié au XIX^e siècle principalement par des philosophes allemands.

Terminons ce paragraphe par une remarque relative à la qualification « nationale » de Lambert après 1871. De 1798 à 1871, il avait souvent été considéré, surtout en France, et au moins implicitement, comme français, ce qui n'était pas faux, comme approximation pratique, puisqu'il était né dans un territoire français à cette époque.

61) Comme l'a rappelé, exemples concrets à l'appui, Roger Jaquel dans « J.H. Lambert et l'astronomie cométaire au XVIII^e siècle », dans les *Compte-rendus du 92^e Congrès National des sociétés savantes, Strasbourg et Colmar, 1967. Section des Sciences*, t. I, Histoire des Sciences (1969), p. 27-56.

62) En 1965 a commencé à paraître (à Hildesheim) une édition complète de *Johann Heinrich Lambert, Philosophische Schriften*, p.p. H. W. Arndt, qui facilite maintenant beaucoup l'étude de Lambert philosophe. Sur les dix volumes (de 500 pages en moyenne) prévus, sept ont déjà paru.

63) Cf. Eric A. Blackall, *The Emergence of German as a Literary Language, 1700-1775*, Cambridge (Gr.-Br.), 1959, XI-539 p., en particulier le chapitre sur la langue de la philosophie (p. 19-48). (Mais le rôle de Lambert dans ce domaine n'est pas évoqué). Livre traduit en allemand avec des additions sur les recherches entreprises pendant la dernière décennie : *Die Entwicklung des Deutschen zur Literatursprache* 1700-1775, Stuttgart, 1966, XII-523 p.

L'Alsace changeant officiellement de nationalité en 1871, c'était tout aussi légitime — et approximatif — de le qualifier pratiquement d'Allemand, comme les habitants de cette contrée de 1871 à 1919. Mais dans un cas comme dans l'autre, charger de rétrospectivité polémique ces indications d'ordre pratique et vouloir ensuite les ériger en vérités historiques, nous paraît dépourvu de sens et anachronique. On ne peut pas réclamer la nationalité allemande pour Lambert de 1871 à 1919, on ne peut pas davantage lui délivrer une fiche de réintégration française authentique en 1919. Le plus simple, et le moins équivoque, semble être de qualifier cet Alsacien de mulhousien, à moins qu'il n'y ait de contre-indications, en particulier de témoignages positifs en faveur d'une réponse différente.

C. - Témoignages à l'appui d'une réponse précise et positive ?

Nous avons essayé de trouver des témoignages personnels officiels de la « nationalité » de Lambert, et à défaut d'autres sources, nous avons songé à son inscription à l'université de Goettingue. Dans son ouvrage sur les étudiants alsaciens dans des universités allemandes, Fritz Jaffé relève que Lambert, accompagnant le jeune comte Salis, a étudié en 1756 à Göttingen, mais qu'il n'y a pas trouvé son immatriculation (64). Mais quelques années plus tard, plus de 40.000 immatriculations pendant le premier siècle de l'existence de cette université furent publiées (65). Nous y relevons en date du 21 octobre 1756 « Johann Heinrich Lambert, Mulhusino-Helvetus, jur. » (66). Mais cette indication n'a naturellement pas valeur de « naturalité » ou de « nationalité » officielle, et l'adjonction, à Mulhousien, de Suisse était indispensable pour distinguer ce Mulhouse encore peu connu du milieu du XVIII^e^ siècle des nombreux autres « Mühlhausen » (67)

64) « Elsässische Studenten an deutschen Hochschulen (1648-1870), mit besonderer Berücksichtigung des 18. Jahrhunderts », Eingeleitet und herausgegeben von F. Jaffé (*Schriften des Wissenschaftlichen Instituts der Elsass-Lothringer im Reich an der Universität Frankfurt*, N.F., N° 7), Frankfurt a.M., 1932, XXVIII-190 p., 15 pl. h. t. Le passage cité se trouve p. 38, n. 10.

65) « *Die Matrikel der Georg-August-Universität zu Göttingen* », hrsg. von Götz von Selle, *Veröffentlichungen der Historischen Kommission für Hannover*, t. IX 3, Hildesheim und Leipzig, 1937, in-4°.

66) Op. cit., t. I, p. 119.

67) Rappelons que le nom officiel de la ville alsacienne a été « Mühlhausen » ou « Mülhausen » non seulement jusqu'en 1798, mais encore pendant le premier demi-siècle après son rattachement à la France, et n'a été francisé en « Mulhouse » qu'au début de la II^e^ République, en septembre 1848.

existants, de celui près de Pforzheim à celui situé en Prusse (où est enterrée une fille de Luther), en passant par le Mühlhausen le plus important et le plus connu au XVIII^e siècle, Mühlhausen en Thuringe.

Les amis suisses de Lambert l'ont toujours considéré comme un compatriote; relevons seulement ce passage d'une lettre de L. Euler (alors à Berlin) à G.F. Müller (à St-Pétersbourg) : Après avoir fait l'éloge de son ami, et rappelé son rôle dans la création de la nouvelle Académie de Bavière, Euler commente : « Mais puisque c'est un Suisse protestant de Mulhouse, il n'arriva pas à s'accorder avec les jésuites, et à la suite de cela il perdit son appréciable pension bavaroise » (68).

Mais ne nous y trompons pas; les « Aufklärer » suisses alémaniques pensaient (et ressentaient) moins en catégories nationales, politiques ou juridiques qu'en termes confessionnels, moraux et culturels; pour eux, souvent, les notions de suisse (alémanique), d'allemand et d'évangélique allaient de pair; et nous voyons p. ex. le fils d'Euler écrire à un ami (à peu près à la même époque) que son père (incontestablement bâlois) a été écarté de la présidence de l'académie des sciences de Berlin « puisqu'il avait la malchance d'être un brave allemand » (69) (sous-entendu : pas un Français comme Maupertuis ou d'Alembert).

Si les Euler, Haller, Sulzer, Bernoulli (70) et d'autres Suisses considèrent Lambert comme un des leurs, ceux qui connaissent l'auteur devenu illustre par ses écrits — en particulier les écrits philosophiques en allemand — le qualifient volontiers d'Allemand (au sens culturel du terme. Nous ne pouvons examiner ici les problèmes complexes — et en partie faux et anachroniques — que

68) « Weil er aber ein protestantischer Schweitzer aus Mühlhausen ist... », dans une lettre d'avril 1764 publiée dans « Die Berliner und die Petersburger Akademie der Wissenschaften im Briefwechsel Leonhard Eulers », Teil I, p.p. A.P. Juskevic et E. Winter, Berlin, 1959 (*Quellen und Studien zur Geschichte Osteuropas*, Bd. III/1), p. 245.

69) « ... da mein Vater aber das Unglück hat, ein redlicher Teutscher zu sein... », dans un passage d'une lettre de Johann Albert Euler à son ami Karsten, du 26 juillet 1763 citée par Eduard Winter dans *Die Registres der Berliner Akademie der Wissenschaften 1746-1766*, Berlin, 1957, p. 73.

70) Surtout Daniel Bernoulli et le jeune collègue et ami de Lambert, Jean (III) Bernoulli, qui jouera un si grand rôle dans la publication des œuvres posthumes de Lambert; cf. R. Jaquel, « Vers les œuvres complètes du savant et philosophe J.H. Lambert : Velléités et réalisations depuis deux siècles », dans la *Revue d'Histoire des Sciences*, XXII, N° 4, Oct.-déc. 1969, p. 285-302.

soulèvent la quetion de « l'Allemagne » et surtout de la « patrie allemande » au XVIII^e siècle). Si Herder exalte « le Leibniz de notre temps », c'est pour des raisons variées; le fait que le philosophe écrit en allemand contribue incontestablement à l'admiration approbative de Herder.

Rappelons enfin que si l'Aufklärer chrétien Lambert a affiché des convictions religieuses, il n'a par contre pas fait de professions de foi d'ordre national.

CONCLUSION

D'après ce que nous avons vu, chacune des affirmations catégoriques, « Lambert est un Français », ou « est un Allemand », ou est un « Suisse », est fausse, et est contredite par certaines données. C'est impossible de forcer le savant, sans le mutiler, dans un lit de Procuste national.

Grâce aux vicissitudes de l'histoire — appartenance alternante de l'Alsace à l'Allemagne et à la France, liens particuliers de la petite république libre de Mulhouse avec la Confédération Helvétique au XVIII^e siècle, et grâce aux aléas personnels de l'hérédité, de la naissance, de la carrière et des séjours de Lambert, celui-ci peut cependant, dans une certaine mesure, être revendiqué et par les Français, et par les Allemands, et — last not least — par les Suisses.

Ce n'est pas faux de considérer Lambert comme un Alsacien, car il est né en Alsace et a eu l'alsacien comme langue maternelle. Mais cet Alsacien authentique a presque tout ignoré de l'Alsace, il n'a pas été en rapports, ni avec Strasbourg, ni même avec Colmar, et n'a pratiquement connu, en dehors de sa ville natale qu'un petit village du Sundgau (Seppois) où le jeune adolescent a séjourné deux ans.

Mais la façon sans doute la plus simple, la plus objective, qui ne fait de concession à aucune erreur et qui, semble-t-il, ne peut à aucun point de vue être contestée, c'est de qualifier de « mulhousien » le savant et philosophe qui est né à Mulhouse, de parents et grands-parents mulhousiens, et qui d'ailleurs a passé le premier tiers de sa vie dans cette ville.